



Annulation d'une commande sans versement d'argent ni signature

Par **sella**, le **09/09/2009** à **16:44**

Bonjour,rrnrnJ'ai été voir un opticien pour un achat de verres+monture, et je lui ai remis l'original de l'ordonnance de mon ophtalmo.rnrnJ'ai choisi chez lui la monture et les verres, mais je n'ai versé aucun arrhe ni acompte, et je n'ai rien signé, ni devis ni bon de commande. J'ai validé la commande chez lui le jour même et il l'a passée informatiquement. rnrnMais deux jours plus tard, je l'appelle pour annuler la "commande". Il me dit que je ne peux pas, que je dois tout payer, qu'il ne peut plus annuler comptablement la commande. rnrnQue puis je faire ??

Par **jeetendra**, le **09/09/2009** à **16:54**

bonjour, il a entièrement raison l'opticien, le contrat est valable (accord sur la chose et le prix), pas de délai de rétractation, en plus[fluo] les lunettes sont fabriquées sur mesures pour vous seule, ils ne pourront pas les vendre à quelqu'un d'autre!!![/fluo] à mon avis il ne vous reste plus qu'à honorer votre engagement, cordialement